



**Ordre du jour de la séance du Conseil communal  
du 23 février 2021  
Séance publique**

Communication de la Bourgmestre

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal.
2. Informations générales aux conseillers.
3. Finances - Associations diverses : Contrôle de l'octroi et de l'emploi de subventions communales – Asbl « Comité des Fêtes et du Folklore Del Bourlette » (CFFB) - Compte et bilan financier de l'exercice 2019 – Evaluation.
4. Finances – AC : Rapport tel que prévu à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Budget 2021 – Communication.
5. Finances - AC : Budget exercice 2021 – Approbation.
6. Finances - AC : Octroi d'un douzième provisoire – mars 2021 - Décision.
7. Finances- AC : Taxes / redevances - Mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19 – Décision.
8. Marchés publics : Liste des acquisitions de fournitures et des prestations de services.
9. Marchés publics : Plan d'Investissement Communal 2019-2021 – Travaux connexes (prélèvements d'échantillons et essais pour revêtements hydrocarbonés – rue à Dettes et rue Picot) - Approbation des conditions et mode de passation – 20190037 – Décision.
10. Travaux publics : Plan d'Investissement Communal 2019-2021 - Entretien du chemin de Binche & du chemin du Tierne - Approbation des conditions, du mode de passation et du Cahier des Charges - 20190037/01 – Décision.
11. Travaux publics : Plan d'Investissement Communal 2019-2021 - Aménagement de la rue de la Résistance - Approbation des conditions, du mode de passation et du Cahier des Charges - 20190037/02 – Décision.
12. Convention : Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions - Service social collectif – Décision.
13. Plan de cohésion sociale : Rapport d'activités et financier et Modification du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 : ajout d'une action plateforme solidaire – Approbation.

**Huis clos**

14. Personnel communal : Personnel contractuel subventionné – Désignation.
15. Personnel communal : Démission des fonctions d'un agent définitif.
16. Personnel enseignant : Ratification des désignations temporaires.